



REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT A.H.P  
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

**Séance du 25/01/2024**

**Objet : Charte de soutien et participation au Projet Alimentaire  
Territorial**

L'an deux mille vingt et quatre et le 25 janvier à 18 heures 30,  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de  
Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, AILLAUD  
Marion, HUBERT Armelle, AILLAUD Karine, MOUREN Sylvie et Messieurs  
GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, BONO Vicente,  
DEYE Manuel, HOLIET Samuel, CHAMBRE Emmanuel, AKLA Mohammed.

Absents excusés : Mmes ROBERT Carole, BERNARD Myriam, MIOTTO Lucie,  
BIANCO Maryline, et M. VARCIN Alexandre

Procurations : Mme ROBERT Carole a donné procuration à Mme FONTAINE  
Sonia.

M. Thierry DURAND a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article  
L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 26/01/2024

Application agréée E-legalite.com

93\_DE-004-210401039-20240125-2024\_01\_04-

Conseil Municipal du 25/01/2024

Délibération n° 2024/01/04

**OBJET : Charte de soutien et participation au Projet Alimentaire Territorial**

Mme le Maire présente le Projet Alimentaire territorial « Cultivons le goût d'ici » de Provence Alpes Agglomération, qui a été labellisé PAT en émergence par le Ministère de l'agriculture. Ce label reconnaît l'engagement politique de la collectivité en faveur d'une alimentation saine, locale et durable sur son territoire.

Mme le Maire propose d'associer la commune à cette démarche en signant une charte avec PAA et en portant certaines actions existantes et à venir dans cet engagement.

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la Charte de partenariat 2024-2029 avec Provence Alpes Agglomération
- Autorise Mme le Maire à la signer et à mettre en œuvre son contenu.

Malijai,  
Le 25 janvier 2024  
Fait et délibéré, les jour, mois et an  
que dessus.  
Pour copie certifiée conforme  
Le Maire  
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 26/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-210401039-20240125-2024\_01\_04-